

**AVIS PUBLIC
RÉSOLUTION PPCMOI 34-2021
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 21 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution PPCMOI 34-2021 - Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – afin de permettre l'implantation d'un centre de design relié à l'architecture et à l'habitation incluant un atelier d'ébénisterie et un bureau d'entrepreneur avec entreposage intérieur au 3005, chemin Milletta.

Cette résolution n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 8 juillet 2021, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 14 juillet 2021.


M^e Sylviane Lavigne,
Greffière